

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CITY CARS

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, la Goulette, Tunis

Le Conseil d'Administration de CITY CARS réuni le 23 avril 2026 a décidé de convoquer pour le 2 juin 2026 à 09 : 00 heures au siège de la Société sis au n° 31, Rue des Usines – Z.I Kheireddine – La Goulette – Tunis, les Actionnaires de la Société en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de gestion du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.
2. Lecture du rapport individuel des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
3. Lecture du rapport consolidé des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
5. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Allocation des jetons de présence.
8. Renouvellement des mandats des deux administrateurs indépendants.
9. Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés
10. Questions diverses
11. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

CITY CARS

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, la Goulette, Tunis

Projet de résolutions de la société CITY CARS à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 2 juin 2026.

Première résolution : Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de gestion du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen des rapports de gestion de la société et du groupe City Cars élaborés par le Conseil d'Administration et afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2025, décide d'approuver lesdits rapports, sans restriction ni réserve.

Deuxième résolution : Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et examen des états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, décide d'approuver lesdits états financiers faisant ressortir un total bilan de 275.738.361 Dinars Tunisiens et un résultat net de 32.554.821 Dinars Tunisiens.

Troisième résolution : Lecture du rapport consolidé des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et examen des états financiers consolidés du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, décide d'approuver lesdits états financiers faisant ressortir un total bilan de 293.736.511 Dinars Tunisiens et un résultat net de 35.446.786 Dinars Tunisiens.

Quatrième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné et approuvé les états financiers l'exercice clos le 31 décembre 2025, décide d'affecter les résultats individuels bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et s'élevant à 32.554.821 Dinars Tunisiens comme suit :

| | |
|--|--|
| Résultat net : | 32.554.821 Dinars Tunisiens |
| Réserves pour réinvestissement exonéré : | 5.000.000 Dinars Tunisiens |
| Résultats reportés : | 28.090.254 Dinars Tunisiens |
| Bénéfice distribuable : | 55.645.075 Dinars Tunisiens |
| Réserves légales (Plafonnées) : | 0 Dinars Tunisiens |
| Dividendes : | 22.500.000 Dinars Tunisiens, soit 1,250 Dinar Tunisien par action. |
| Résultats reportés : | 33.145.075 Dinars Tunisiens |

Les dividendes correspondent à un dividende brut de 1,250 Dinars Tunisiens par action. Le paiement des dividendes aura lieu le.....

Cinquième résolution : Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 (et suivants) et 475 du Code des sociétés commerciales, décide de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et définitif pour l'exécution de leurs mandats de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Septième résolution : Allocation des jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer à 9.375 Dinars Tunisiens par Administrateur, le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Huitième résolution : Renouvellement des mandats deux administrateurs indépendants

Constatant la fin de leurs mandats à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats de deux administrateurs indépendants : Monsieur Walid Ben Ali et Monsieur Slim Kallel, comme administrateurs indépendants de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) années, couvrant les exercices sociaux 2026, 2027 et 2028 et se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Neuvième résolution : Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés

La Présidente informe les actionnaires des postes occupés par les administrateurs de la Société dans d'autres sociétés.

L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.

Dixième résolution : Questions diverses

Onzième résolution : Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.